

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Plan Climat Energie Territorial - Demandes de subventions

M. Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé le principe de la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial afin de répondre à la préoccupation grandissante de lutte contre le changement climatique.

Afin de se doter de tous les moyens pour parvenir à réaliser un tel projet, la Ville a répondu à un appel à candidature de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de la Région Bourgogne, pour accompagner les territoires désireux de mettre en place un Plan Climat Energie Territorial (PCET) ambitieux.

Ces dernières, dans un courrier du 22 octobre 2009, retiennent la Ville comme l'un des dix lauréats de l'appel à projet, ce qui permet de demander des subventions pour :

- la réalisation, en 2010, d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre « Territoire » accompagné de propositions de pistes d'orientations stratégiques, d'un montant estimé à 18 000 € TTC, susceptible d'être subventionnée à hauteur de 70% maximum ;
- la réalisation, en 2010, d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Services », accompagné de propositions de pistes d'orientations stratégiques pour un montant estimé à 18 000 € TTC, susceptible d'être subventionnée à hauteur de 70% maximum ;
- la labellisation « Cit'ergie » de la Ville pour un montant estimé à 40 000 € TTC répartis sur quatre ans, dont 30 000 € TTC pour l'année 2010, qui comprend l'état des lieux initial et les actions envisageables accompagnées d'un planning de réalisation et 10 000 € TTC pour le suivi et la labellisation au terme des quatre ans, en 2013 ; cette étude peut être subventionnée à hauteur de 70% maximum ;

- la création d'un poste pour la mise en œuvre et le suivi du « plan climat », susceptible d'être subventionnée pour les dépenses éligibles (salaires et charges) les trois premières années, à hauteur de 60% la première année, 50% la deuxième année et 40% la troisième année ;
- certaines actions après que le Plan Climat Energie Territorial aura été voté par le Conseil Municipal.

Le partenariat entre la Ville, l'ADEME, et la Région, prendrait la forme d'un « contrat d'objectifs » sur trois ans reprenant les engagements de la Ville ainsi que les modalités de son accompagnement financier et méthodologique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées pour la définition et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la Ville, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 18/12/09



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009

